

Mitteilung an alle Anteilseigner der Echiquier Fonds:

Anbei finden Sie die Information der Fondsgesellschaft, folgender Fonds ist betroffen:

FR0010321810 – Echiquier Agenor Mid Cp Europ A Acc

Details können Sie der beigefügten Anlage entnehmen.



Madame, Monsieur,

Vous êtes détenteurs d'actions de l'OPCVM Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe, compartiment de la SICAV ECHIQUIER, dont la société de gestion est La Financière de l'Échiquier et nous vous remercions de votre confiance.

Comme vous le savez, notre société de gestion est engagée depuis 1991 dans les démarches ISR. C'est dans ce cadre, que la société de gestion a décidé de faire labelliser de nouveaux fonds au dernier trimestre 2019, dont Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe.

Le label ISR de l'Etat français a été obtenu fin novembre, ce qui nous a amené à apporter des modifications dans le prospectus au 31 décembre 2019.

Conformément à nos obligations réglementaires, nous nous devons de vous apporter des informations précises sur ce changement.

1. Synthèse de l'opération

Cette évolution fait suite à la volonté de la société de gestion d'étendre sa gamme ISR compte tenu de ses fortes convictions sur cette démarche.

Ainsi, quatre OPCVM ont reçu le label ISR de l'Etat français.

Dans le prolongement de cette labellisation, nous avons retranscrit les évolutions du process de gestion dans la documentation réglementaire des produits en date du 31 décembre 2019.

Cela se traduit par un changement de nom de l'OPCVM : Echiquier Agenor Mid Cap Europe est devenu Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe.

Par ailleurs, les rubriques « objectif de gestion » et « stratégie d'investissement » ont été complétées pour prendre en compte l'intégration de critères extra financiers dans la sélection et le suivi des instruments financiers en portefeuille.

Ces différences n'entraînent pas de changement du profil de risque du fonds.

2. Les modifications entraînées par l'opération

Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe est un compartiment de sélection de titres ("stock picking"). Il investit dans des petites et moyennes valeurs européennes de croissance, sélectionnées en particulier pour la qualité de leur management.

Depuis le 31 décembre 2019, le prospectus prévoit que cet objectif est associé à une démarche de nature extra financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps.

Par ailleurs, la stratégie d'investissement est complétée pour apporter des informations sur le mode d'intégration de critères extra-financiers.

Dorénavant, l'OPCVM intègre dans son process de gestion de manière systématique les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance à la gestion financière. Cela a un impact sur la sélection des titres en portefeuille.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : politique environnementale et actions, résultats des plans d'action mis en place par l'entreprise, exposition des fournisseurs aux risques environnementaux, impact positif ou négatif des produits sur l'environnement.
- Indicateurs sociaux : attractivité de la marque employeur, fidélisation des employés, lutte contre la discrimination, protection des salariés, exposition des fournisseurs aux risques sociaux, relations avec la société civile.
- Indicateurs de gouvernance : compétence de l'équipe dirigeante, contre-pouvoirs, respect des actionnaires minoritaires éthique des affaires.

Le compartiment s'attache à sélectionner les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier dans leur univers d'investissement (approche « best in universe »).

Le compartiment applique deux filtres extra-financiers sur sa sélection de valeurs : après l'exclusion des secteurs et pratiques controversés, ces dernières doivent respecter une note ESG minimum.

Ces notations sont déterminées par la société de gestion et appliquées à l'ensemble du portefeuille.

La note ESG est sur 10 et est attribuée à chaque émetteur. Celle-ci est composée de la façon suivante:

- Gouvernance : La note de Gouvernance représente environ 60% de la note ESG globale. Il s'agit d'un parti pris historique de La Financière de l'Échiquier qui attache depuis sa création une importance particulière à ce sujet.
- Environnement et Social : Les critères sociaux et environnementaux sont rassemblés en une note de Responsabilité. Le calcul de celle-ci tient compte du type de société concernée : Pour les valeurs industrielles : les critères sociaux et environnementaux sont équipondérés au sein de la note de Responsabilité. Pour les valeurs de service : la note « Social » contribue à hauteur de 2/3 dans la note de « Responsabilité » tandis que la note « Environnement » représente 1/3 de la note de Responsabilité.

Cette note peut être réduite en cas de controverse significative.

Dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par la société de gestion pour le compartiment, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des actionnaires.



Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation mise en œuvre dans le compartiment, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de La Financière de l'Échiquier disponible sur le site internet de la société de gestion : (<https://www.lfde.com/fr/investissement-responsable/pour-aller-plus-loin/>).

Ces modifications du process n'entraînent donc aucune augmentation du risque pour l'investisseur. Elles n'entraînent pas non plus d'évolution de la grille tarifaire de l'OPCVM.



3. Les éléments à ne pas oublier pour l'investisseur

Je vous rappelle la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document d'information clé pour l'investisseur (DICI) de l'OPCVM Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe disponible sur le site internet (www.lfde.com).

Je vous invite à prendre contact avec votre conseiller pour toute demande d'information concernant vos placements financiers ou toute question complémentaire sur cette opération.

Je vous prie, Madame, Monsieur, d'agréer mes sincères salutations.

Olivier de Berranger
Directeur Général Délégué